



25 mai 2016

Le Conseil d'Etat prend connaissance des quatre rapports de la Commission de gestion du Grand Conseil

(IVS).- Le Conseil d'Etat a pris connaissance des quatre rapports de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGEST) portant sur le Home St-Sylve de Vex, le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF), le Service de protection de l'environnement (SPE) et l'Office de protection de l'enfant (OPE). Il va analyser l'ensemble de ces rapports ainsi que les recommandations de la COGEST en vue de leur traitement lors de la session de juin du Grand Conseil.

Dans son rapport sur le Home St-Sylve de Vex, la Commission de gestion présente la chronologie des faits. Celle-ci montre que le DSSC a été informé en date du 28 juillet 2014 du dépôt d'une plainte pénale pour cas de maltraitance. Il a ensuite demandé rapidement une copie de la dénonciation (le 5 août 2014), puis rencontré l'avocat des plaignantes (le 12 août 2014). Les mesures se sont ensuite succédées, allant jusqu'à la suspension d'une personne sur ordre du département le 29 septembre alors même que la police avait déjà procédé entre temps à trois arrestations. Les faits ont par ailleurs été dénoncés par le DSSC à la Commission de surveillance des professions de la santé. Même si la COGEST relève un certain manque de réactivité, le Gouvernement estime que les mesures ont été prises dans un laps de temps adéquat.

Concernant le rapport sur le Service de la chasse, de la pêche et de la faune, le Gouvernement prend acte des remarques de la COGEST sur l'organisation et la gestion du Service, ainsi que sur la thématique du loup. Comme le précise la commission, les problèmes organisationnels relevés avaient déjà été mis en évidence par l'Inspection des finances et les mesures correctives sont en cours. En ce qui concerne la protection des troupeaux contre le loup, une nouvelle politique a été définie et présentée fin avril.

A propos du rapport sur l'Office de protection de l'enfant, le Conseil d'Etat relève la conclusion de la COGEST selon laquelle « *aucun dysfonctionnement grave ne peut être imputé à l'Office de protection de l'enfant* ». Il salue le travail important et difficile accompli par cet office avec des ressources limitées et se penchera sur les mesures à prendre pour remédier aux problèmes d'effectifs mentionnés dans le rapport.

Concernant le rapport sur le Service de protection de l'environnement, le Conseil d'Etat salue également la gestion de ce service, jugée adéquate par la COGEST. Comme pour les autres rapports, il étudiera attentivement les recommandations émises par la commission.

Personnes de contact :

- **Esther Waeber-Kalbermatten, présidente du Conseil d'Etat, 079 248 07 80**
- **Oskar Freysinger, chef du Département de la formation et de la sécurité, 079 471 94 11**
- **Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, 079 559 66 90**